

REPUBLIQUE DU NIGER

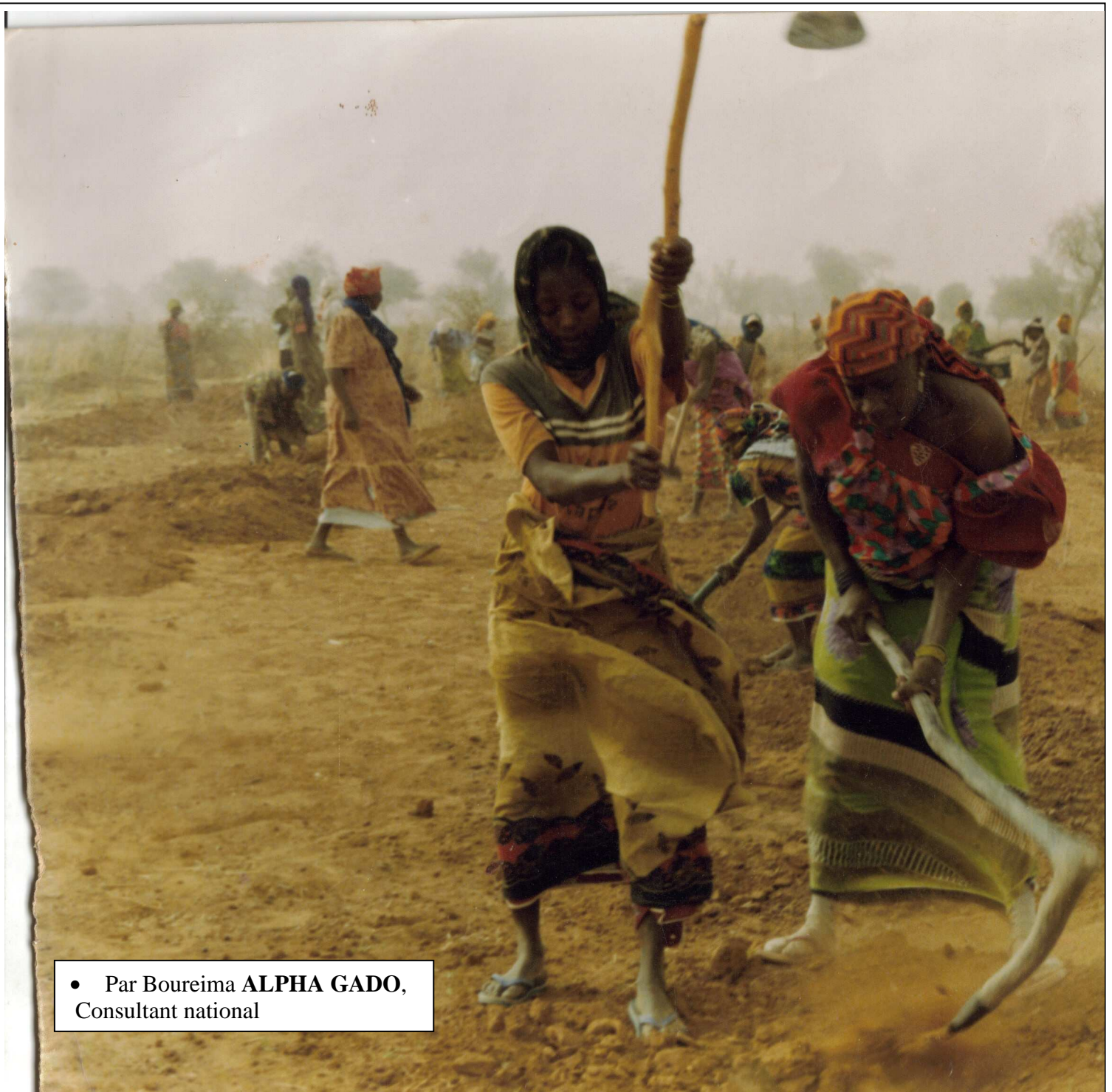
COMITE INTERMINISTERIEL

DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT EXECUTIF

PLAN D'ACTION DE FILETS SOCIAUX POUR LE NIGER

Rapport final – Décembre 2009



• Par Boureima **ALPHA GADO**,
Consultant national

REPUBLIQUE DU NIGER

***COMITE INTERMINISTERIEL DE LA STRATEGIE
DE DEVELOPPEMENT RURAL***

SECRETARIAT EXECUTIF

**PROPOSITIONS
DE PLAN D'ACTION DE FILETS SOCIAUX
POUR LE NIGER
*RAPPORT FINAL***

Boureima ALPHA GADO

Consultant National

Décembre 2009

SOMMAIRE

- Sigles et abréviations et sigles utilisés
 - Résumé exécutif
 - Glossaire
 - Introduction
1. Contexte et justification
 - 1.1 Insécurité alimentaire et pauvreté chronique
 - 1.2 Problématique de la pauvreté chronique et des filets sociaux de au Niger
 2. La revue des filets sociaux existants
 3. Orientations stratégiques des filets sociaux de sécurité
 - 3.1 Objectifs général
 - 3.2 Objectifs spécifiques et axes stratégiques
 4. Les modalités de la mise en œuvre
 - 4.1 L'ancrage institutionnel
 - 4.2 Le dispositif de suivi évaluation
 - 4.3 Rôle de l'Etat et ses partenaires
 - 4.4 Rôles des structures régionales et locales
- Conclusion et recommandations
 - Bibliographie
 - Annexes

SIGLES ET ABBREVIATIONS ET SIGLES UTILISES

| | |
|----------|--|
| BM | Banque Mondiale |
| CADEV | Caritas Développement Niger |
| CCA | Cellule Crise Alimentaire |
| CIC | Cellule d'Information et de Communication |
| CIP | Comité Interministériel de Pilotage |
| CSI | Centres de Santé Intégrés |
| DNPGCA | Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires |
| FEWS Net | Famine Early Warning System network |
| HIMO | Haute Intensité de Main d'œuvre |
| INS | Institut National de la Statistique |
| IPPTE | Initiative des Pays Pauvres Très Endettés |
| MATDC | Ministère de l'Aménagement du territoire et du Développement communautaire |
| MDA | Ministère du Développement agricole |
| MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| MEIA | Ministère de l'Elevage et des Industries animales |
| MELD | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la désertification |
| MEN | Ministère de l'Education nationale |
| MPFPE | Ministère de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant |
| MPRS | Ministère de la Population et des Réformes sociales |
| MSP | Ministère de la Santé Publique |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OPVN. | Office des Produits Vivriers du Niger |
| PAM | Programme Alimentaire Mondial |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PSPR | Programme Spécial du Président de la République |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| SAP | Système d'Alerte Précoce |
| SE/ SDR | Secrétariat exécutif de la Stratégie du Développement Rural |
| SDR | Stratégie de Développement Rural |
| SDRP | Stratégie de Développement Accéléré et Réduction de la Pauvreté |
| SRP | Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| TDR | Termes de Références |
| TVA | Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |
| VCT | Vivres Contre Travail |
| VPF | Vivres au profit de la formation |

RESUME EXECUTIF

L'élaboration de ce plan d'action sous la supervision du Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural s'inscrit dans le cadre d'un volet assistance technique de la Banque Mondiale au lendemain de la crise alimentaire de 2005. Elle découle d'un certain nombre de constats :

- En raison d'un environnement physique et socio-économique défavorable qui a une très forte répercussion sur les conditions de vie et de vulnérabilité des ménages au Niger, la sécurité alimentaire représente l'un des principaux axes prioritaires de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et de la Stratégie du Développement Rural.
- Les filets sociaux de sécurité étant des programmes de transferts non contributifs, ils fournissent une assistance non négligeable aux ménages pauvres, contribuant ainsi à les aider à sortir de la pauvreté. Pour faire face aux besoins des populations vulnérables, de nombreuses formes d'intervention existent au niveau des structures étatiques et non étatiques. Les interventions peuvent être regroupés en cinq (5) grandes catégories ¹: (1) les transferts (qui sont de deux ordres) en espèce ou en nature (généralement sous forme d'aide alimentaire) ; (2) les filets sociaux qui viennent en appui au système éducatif sous forme de cantines scolaires ; (3) l'assistance sociale en appui au secteur sanitaire et nutritionnel ; (4) les subvention diverses sur les prix et le transport des produits alimentaires et biens de consommation ; enfin, (5) la mobilisation de la main d'œuvre salariale dans le domaine des travaux publics (HIMO).
- Ces interventions trouvent leur fondement à travers le Programme 9 de la SDR qui porte sur la réduction de la vulnérabilité des ménages dans le secteur rural, en se basant sur la mise en place de «*filets de sécurité*» au profit des plus vulnérables'. Les enseignements tirés de la mise en œuvre de ces programmes sont les suivants : une infime proportion des dépenses de l'Etat nigérien et une forte contribution des Partenaires Techniques et Financiers (75%) ; une absence de structures de coordination et surtout de méthodes de ciblage des bénéficiaires.

La mise en place d'un plan d'action des filets sociaux devient ainsi une nécessité impérieuse. Son objectif principal est d'assurer une protection sociale durable aux ménages chroniquement pauvres grâce à un système de filets sociaux couvrant divers domaines.

Les orientations stratégiques et les modalités de mise en œuvre sont en adéquation avec les principes fondamentaux de la Stratégie de Développement Rural : (1) des axes ou domaines prioritaires susceptibles de toucher les groupes les plus vulnérables, mais qui s'inscrivent dans le long terme au lieu de privilégier l'urgence (appui au système éducatif, aspects sanitaire et nutritionnel de la mère et de l'enfant ; l'emploi de jeunes ruraux à travers des activités nécessitant une Haute intensité de main d'œuvre (HIMO), les transferts de *cash* ou

¹ cités dans l'ordre de leur importance en terme de coût budgétaire

sous forme d'aide alimentaire d'urgence pour atténuer les effets des crises conjoncturelles, santé maternelle et infantile ; (2) un dispositif institutionnel et prenant en compte les expériences capitalisées par le Dispositif National de Gestion et de Prévention des Crises Alimentaire (DNGPCA) et les des ministères techniques dans les domaines des filets et garantissant la participation de tous les acteurs/partenaires dans la mise en oeuvre des filets sociaux (PTF, ONG, Société civile, etc.) ; (3) un dispositif de suivi-évaluation participatif et une stratégie de communication.

GLOSSAIRE

La polysémie de certains termes justifie le présent glossaire. Il s'agit de quelques définitions fondamentales qui permettent de mieux appréhender le contenu du présent rapport.

- ❖ **Ciblage** : la démarche méthodologique permettant de déterminer les groupes bénéficiaires appelés communément les **groupes cibles** auxquels les programmes de filets sociaux sont destinés.

- ❖ **Insécurité alimentaire** : la situation dans laquelle les populations n'ont pas un accès à une nourriture saine, nutritive et en quantité suffisante pour faire face aux besoins alimentaires de base. On distingue deux types d'insécurité alimentaire :
 - a. L'insécurité alimentaire chronique est liée à l'état de pauvreté structurelle des populations vivant dans un environnement défavorable qui ne leur permet pas d'avoir accès aux ressources pour satisfaire leur besoins alimentaires de base ;

 - b. L'insécurité alimentaire conjoncturelle est liée à des facteurs de risque beaucoup plus occasionnels et passagers, comme la sécheresse, les invasions acridiennes, les inondations, les épidémies, etc.

- ❖ **Filets sociaux de sécurité** : le terme «*filet social de sécurité*» ou «*assistance sociale*» fait référence à des programmes de transfert non **contributifs** ciblant, d'une manière ou d'une autre, les pauvres ou les personnes vulnérables, tels que :
 - les programmes de repas scolaires ou de suppléments nutritionnels destinés aux mères et aux enfants. ;
 - la subvention des prix, souvent de la nourriture ou de l'énergie, au profit des ménages ;
 - l'emploi dans le cadre de programmes de travaux publics à forte intensité de main d'œuvre (HIMO) ;
 - les transferts monétaires en espèce ou en nature (aide alimentaire par exemple) destinés aux ménages pauvres ;
 - l'exemption de droits pour les services de base, les soins de santé, la scolarisation, les services publics ou les transports.

Les filets sociaux de sécurité ne constituent qu'une partie de la politique de protection sociale.

- ❖ **Politique sociale :** la politique sociale comprend des programmes publics de protection sociale, de santé et d'éducation, avec parfois des éléments importants relatifs aux politiques énergétiques ou du logement.
- ❖ **Pauvreté chronique :** la pauvreté chronique (à l'inverse de la pauvreté conjoncturelle qui est passagère) est définie comme une pauvreté absolue qui s'étend sur plusieurs années voire sur toute une vie. Elle affecte les individus et les ménages pendant une très longue période d'où l'impossibilité d'en sortir tant que les conditions externes qui en sont la cause, demeurent inchangées. La pauvreté chronique peut se transmettre de génération en génération (transmission intergénérationnelle)
- ❖ **Sécurité sociale/protection sociale :** la protection sociale est un concept de politique de sécurité sociale plus large qui inclut, outre les filets sociaux, d'autres formes d'assistance sociale contributives, comme les pensions/retraites, l'assurance chômage ou d'autres politiques propres au marché du travail.
- ❖ **Stratégie de Développement Rural (SDR) :** la Stratégie de Développement Rural est une déclinaison sectorielle de la Stratégie de Réduction de la pauvreté au sein de laquelle le secteur rural constitue le principal moteur de la croissance économique. L'objectif principal de la SDR est de réduire l'incidence de la pauvreté rural de 66% à 52% d'ici à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et d'une gestion durable des ressources naturelles.
- ❖ **Vulnérabilité :** le degré de vulnérabilité d'un individu ou un ménage est déterminé par son exposition aux facteurs de risque appelés facteurs de vulnérabilité (aptitude à affronter des situations de crise) : facteurs environnementaux, facteurs sociaux , facteurs socio-économiques, facteurs socioculturels, etc.
- **Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire :** la vulnérabilité désigne l'exposition à un risque, donc une probabilité particulièrement élevée de connaître une situation d'insécurité alimentaire.

INTRODUCTION

Ce travail résulte d'un certain nombre de missions de suivi d'une étude sur « *La sécurité alimentaire et les filets sociaux* » effectuées au Niger en 2008. Il s'agit d'approfondir la réflexion sur les questions essentielles relatives à l'élaboration d'une stratégie de sécurité alimentaire et de protection sociale. Qui bénéficie des filets sociaux existants ? Quel est le degré de leur efficacité et de leur pertinence pour répondre aux problèmes de la pauvreté chronique et/ou de la pauvreté conjoncturelle ? Quelles sont les suggestions stratégiques pour améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes existants et quels sont les nouveaux programmes à considérer ? Quelle serait l'ancrage institutionnel le plus approprié pour la gestion des activités de filets sociaux ? Cette réflexion doit aboutir à un plan d'action des filets sociaux en adéquation avec la SDRP et la SDR.

Dans le cadre du programme d'Appui au Dispositif National de Gestion et de Prévention des Crises Alimentaires, la Banque Mondiale a accepté de financer les quatre études ci-après :

- une étude sur l'analyse et la dissémination de l'information de base pour aider à la prise de décision par le Cerveau d'Information et de Communication (CIC) ;
- une étude pour l'amélioration de la connaissance et le ciblage des populations pauvres par le Système d'Alerte Précoce (SAP) ;
- une étude pour l'identification de la faisabilité de mise en œuvre de programmes pilotes de filets sociaux au Niger (CCA) ;
- une étude pour la proposition d'un plan d'action de filets sociaux pour le Niger (SE/SDR).

L'étude supervisée par le SE/SDR doit aboutir à une proposition concrète en termes d'orientation stratégique et d'un plan d'action des filets sociaux pour le Niger. Les résultats attendus seront présentés sous forme d'un document de synthèse tenant en compte :

- de la revue des programmes existants et leur mécanisme de mise en œuvre ;
- de la capitalisation des expériences en cours ;
- d'une proposition de nouveaux programmes et des conditions de leur mise en œuvre en année normale comme en période de crise conjonctuelle ;
- d'une proposition d'ancrage institutionnel ainsi que du rôle des différents acteurs/partenaires impliqués dans la mise en œuvre des nouveaux programmes.

Au plan méthodologique, le consultant national chargé de ce volet doit capitaliser les rapports provisoires des quatre études citées ci-dessus. Les résultats attendus doivent refléter les conclusions majeures des différentes études dans les domaines ci-après : l'identification des groupes cibles et les zones d'intervention (cf. étude SAP) ; l'inventaire, coûts et financement des programmes existants (cf. étude SDR) ; la capitalisation des expériences en cours, l'inventaire et le coût des programmes nouveaux (cf. étude SDR et CCA).

Avant la tenue d'un atelier de restitution, le travail a été mené étroitement avec le consultant junior sous la supervision du Secrétariat Exécutif de la SDR. Cela a permis de constituer une base de données préliminaires : il s'agit de la revue de données disponibles au niveau des structures étatiques et non étatiques et l'élaboration des fiches des données synthétiques sur les structures, les acteurs, les domaines et zones d'intervention, etc. Cette première phase du travail a donné une esquisse d'éléments de stratégie et d'ancrage institutionnel, objet de l'exposé présenté au cours de la séance de restitution organisée par le comité de pilotage, le 19 novembre 2009.

Après une mise en contexte national de la problématique des filets sociaux de sécurité, le rapport abordera les points ci-après :

- la revue des filets sociaux existants : outils d'intervention, partenariat, les coûts et le financement ;
- une ébauche du cadre stratégique et de l'ancrage institutionnel ;
- les modalités de mise en œuvre.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 Insécurité alimentaire et pauvreté chronique

Le Niger est un pays sahélien type avec tout ce que cela comporte de facteurs limitant considérablement les stratégies d'adaptation des agriculteurs et éleveurs aux variations climatiques. Dans ce pays, le mode de vie des agriculteurs et éleveurs qui constituent la majorité de la population, est tributaire des aléas climatiques. Au plan socio-économique, le pays présente des indicateurs socio-économiques révélateurs d'une très grande vulnérabilité à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire chronique : un taux de croissance démographique des plus élevées au monde (3,3%) ; un très faible taux d'analphabétisation (29% en 2007-2008), un fort taux de mortalité infantile de 81 pour mille (2006), l'espérance de vie à hauteur de 58 ans en 2009. Cette situation a amené le gouvernement à adopter la SRP en 2001, révisée en 2007 en une SDRP 2008-2012. La SDRP fait du secteur rural le moteur de la croissance ; ce qui a conduit à l'élaboration et adoption de la SDR en 2003 et dont l'objectif général est de réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural de 66% en 2005 à 52% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles.

Avec une économie fortement tributaire des activités rurales, le Niger est mis à rude épreuve par les sécheresses récurrentes et la désertification (des risques naturels pèsent sur la production à cause de la non maîtrise de l'eau. Seule une meilleure prévention et une meilleure gestion des catastrophes naturelles peuvent contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire. Il appartiendra donc à l'Etat d'améliorer l'environnement sanitaire des populations (par la qualité de l'alimentation, l'accès à l'eau potable et l'assainissement, pratique d'hygiène), l'accès des ménages ruraux aux services sociaux de base (la santé, l'eau potable).

De façon spécifique, il s'agit de réduire l'instabilité qui pèse sur l'accès des ménages ruraux à l'alimentation ; d'améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation et de créer les conditions d'une gestion durable des ressources naturelles.

Cet environnement physique et socio-économique défavorable a une très forte répercussion sur les conditions de vie et de vulnérabilité des ménages. Chaque année, on compte environ 10 à 30% de la population déficitaire à plus de 50% de leurs besoins.

La situation se caractérise ainsi par une insécurité alimentaire chronique qui touche près de 80% de la population. C'est pourquoi, la sécurité alimentaire représente l'un des axes

prioritaires de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et de la Stratégie du Développement Rural du Niger.

ENCADRE N°1

Les axes stratégiques de la SDR

Le premier axe stratégique de la SDR est de «favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural».

Le deuxième axe stratégique de la SDR est de «prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations».

Le troisième axe stratégique de la SDR est de «renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural».

C'est le programme 9 de la SDR : «*Réduction de la vulnérabilité des ménages*» qui traite de la question de la prévention et de la gestion des crises et catastrophes ainsi que de la réduction de la vulnérabilité des ménages à travers trois sous programmes.

L'étude menée par A. Borgarello a souligné l'importance de la pauvreté chronique au Niger. « *La pauvreté non seulement est étendue à la majorité de la population essentiellement rurale, mais est aussi chronique. L'incidence de la pauvreté reste presque constante depuis les années 90 : 63% en 1994 et 59,5% en 2008. En outre, en 2008, la profondeur de la pauvreté était égale à 19,6% et la sévérité à 8,4%. En milieu rural, où se concentrent 84% de population, la pauvreté arrive à 63,9%, avec une sévérité égale à 9,1% ».*

ENCADRE N°2

Quelques caractéristiques de la pauvreté chronique

La caractéristique essentielle de la pauvreté chronique c'est, outre son intensité, l'étendue de sa durée et les changements qualitatifs qui interviennent dans les situations personnelles au cours d'un temps considéré. Les personnes qui sont chroniquement et par conséquent extrêmement pauvres, sont celles qui, en permanence ou habituellement, vivent en dessous d'un *seuil conventionnel* de pauvreté. Les personnes se trouveraient donc dans une situation de grand dénuement et sont susceptibles d'être sous le coup de multiples privations multidimensionnelles. Elles manqueraient donc non seulement de revenus, mais également de capacités comme une bonne santé ou de bonnes performances intellectuelles, éducatives et académiques.

En effet, la pauvreté chronique n'est pas seulement l'état de celui qui dispose de bas revenus. La pauvreté chronique se décline aussi, outre le dénuement matériel et monétaire, également en termes de manque et de privations de toutes sortes et de discriminations sinon d'exclusion qui s'expriment à travers notamment la faim, la malnutrition, le non accès à l'eau potable, aux médicaments et à des services sociaux et de santé acceptables, le manque d'éducation. Les pauvres chroniques sont des personnes qui vivent une situation de manque, de privations et de discrimination pendant des années et qui ont peu de chance de s'en sortir. Pire, elles sont susceptibles de léguer leur état de pauvreté à leur progéniture. Du fait de la grande précarité de leur situation, beaucoup de personnes chroniquement pauvres meurent prématurément. La chronicité est donc une dimension spécifique de la pauvreté globale qui intègre de multiples paramètres ou considérations d'ordre qualitatif dont la volatilité constitue précisément une caractéristique essentielle. Le concept de pauvreté chronique intègre, en plus des paramètres quantitatifs standards et conventionnels qui interviennent dans la définition du concept de pauvreté, des paramètres qualitatifs liés au niveau de vie. C'est à ce type de pauvreté, au demeurant dévastatrice et difficile à éradiquer, que s'intéressent certains décideurs politiques et des chercheurs.

Source : CPRC : *Chronic Poverty Research Center*.

1.2 Problématique de la pauvreté chronique et des filets sociaux au Niger

Quelles sont les caractéristiques essentielles de la pauvreté chronique ? Peut-on définir la pauvreté chronique ? Est-il possible de la combattre ?

Les filets sociaux de sécurité étant des programmes de transferts non contributifs ciblés d'une certaine manière par rapport aux pauvres ou aux individus vulnérables à la pauvreté et aux chocs, ils fournissent une assistance non négligeable aux ménages pauvres, contribuant ainsi à les aider à sortir de la précarité.

Selon Mr. Ravallion de la Banque Mondiale, «*s'ils sont conçus et mis en œuvre de manière efficace, les transferts conditionnels en espèces et les programmes de garantie de l'emploi permettent de protéger un nombre considérable de personnes pauvres en période de crise, sans compromettre leurs chances d'échapper à la pauvreté sur le long terme*».

Selon une étude menée sur la sécurité alimentaire et filets sociaux au Niger par la Banque Mondiale (Banque Mondiale février 2009), un certain nombre d'intervention s'impose pour mieux aborder les problèmes d'insécurité alimentaire chronique et conjoncturelle :

- 1) des filets sociaux pour protéger les ménages pauvres et vulnérables ;
- 2) des politiques et des investissements à moyen terme pour améliorer la disponibilité en aide alimentaire et la façon dont elle est utilisée ;
- 3) des mesures pour renforcer le système d'intervention en cas d'urgence.

Dans cette perspective, l'étude préconise la nécessité de mettre en œuvre des filets sociaux, même en année normale ; la conception d'un système de filets sociaux efficaces ; l'intégration des programmes gouvernementaux au système général des filets sociaux et l'introduction de nouveaux filets sociaux.

C'est dans cette perspective que les de filets sociaux de sécurité initiés par la Banque Mondiale et qui ont pour but de fournir une ressource additionnelle pratique non contributive, peuvent servir de palliatif aux ménages ciblés. En effet, l'existence de programmes pluriannuels de mise en œuvre de filets sociaux de sécurité au niveau du dispositif géré de manière consensuelle avec les ministères techniques d'une part, et par les donateurs, d'autre part, pourrait constituer un instrument efficace de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire structurelle. Quels sont les outils d'intervention et les axes prioritaires privilégiés par les programmes de filets sociaux existant au Niger ? Quels sont les acteurs et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de ces programmes ? Quels en sont les bénéficiaires ? L'analyse des données recueillies permet de dresser la typologie des programmes initiés.

2. LA REVUE DES FILETS SOCIAUX EXISTANTS

A travers les données collectées, les structures publiques (étatiques) mettent en œuvre des programmes de toutes sortes dont certains relèvent de filets de sécurité (*Cash for work*, distribution ciblée des vivres, banques céréalieres, cantines scolaires, récupération des enfants abandonnés, gratuité de soins et appuis aux femmes, etc.).

Les autres interventions se font à travers les projets de développement que notre étude n'a pas pu circonscrire. Quant aux structures non étatiques, certaines ONG internationales (PAM, CARE INTERNATIONAL, SAVE THE CHILDREN etc.) ont testé quelques filets de sécurité, le plus souvent localisés.

Ces interventions peuvent être regroupées en cinq (5) grandes catégories : (1) les transferts (qui sont de deux ordres) en espèce ou en nature (généralement sous forme d'aide alimentaire) ; (2) les filets sociaux qui viennent en appui au système éducatif sous forme de cantines scolaires ; (3) l'assistance sociale en appui aux secteurs sanitaire et nutritionnel ; (4) les subventions diverses sur les prix et transports des produits alimentaires et biens de consommation et (5) la mobilisation de la main d'œuvre salariale dans le domaine des travaux publics (HIMO).

Les tableaux 1, 2 et 3 donnent une idée de la diversité des domaines d'intervention et du coût des programmes des filets sociaux. L'étude a recommandé la mise en place d'une structure étatique nationale sur les filets sociaux de sécurité, une meilleure coordination des ressources financières et autres sur les filets sociaux de sécurité au Niger, une meilleure définition des critères de ciblage des personnes bénéficiaires des filets sociaux de sécurité et la mise en place d'une meilleure coordination des activités des partenaires de l'Etat Nigérien.

| TYPES DE TRANSFERTS | TABLEAU I : INVENTAIRES DES FILETS SOCIAUX (A TITRE INDICATIF) | | |
|---|--|---|---|
| | Production, alimentation, santé et nutrition | Education/ formation/emploi | Diverses Subventions |
| | Transfert en espee | | |
| LES TRANSFERTS | <i>Cash for Work</i> ; le transfert d'argent liquide et ciblé. ; Aide familiale aux groupes vulnérables (handicapés) | Renforcement des capacités des coopératives des handicapés Allocation collèges, lycées, CESA, appui à la scolarisation des filles ; emploi des jeunes désœuvrés : fixation des dunes, bandes pare feu, confection banquettes. | - opération de type Pogramme spécial , du PR (numéraires, embouche petits ruminants, vaches laitières, volaille) MMD, assurance maladie |
| | -Transfert en nature | | |
| | <i>Food for Work</i> , Distribution gratuite d'intrants agricoles,- programmes « <i>coupons d'almentation et foires aux semences</i> » Alimentation thérapeutique, distribution gratuite de vivres ciblée, distribution gratuite de vivre non ciblée ou généralisé-alimentation de personnes vivant avec le VIH/SIDA ; alimentation des enfants malnutris dans les CRENA et les CRENI ; produits pharmaceutiques, nattes en plastique ; moustiquaires imprégnées ; animaux de boucherie ; tricycles, charrettes, béquilles, etc. | Cantine scolaires , fournitures scolaires, kits scolaires | - Mécanisation de l'agriculture |
| Subventions ou exemption de paiement | Vente de céréales à prix modéré-intrants agricoles et pastoraux (Engrais, fourrage,) subvention sur les prix des denrées alimentaires Reconstitution du SNS ; semences améliorées semences de contre-saison ; prise en charge des tuberculeux ; gratuité de la césarienne pour les femmes en grossesse ; gratuité du contraceptif ; chirurgie foraine ; appui à la réinsertion des femmes fistuleuses ; gratuité des soins aux enfants de 0 à 59 mois ; centre pour enfants orphelins du Sida. | Prise en charge des formations ; subvention électrification rurale | Subvention sur les prix des denrées alimentaires (marchés ruraux) ; Fonds sociaux ; suppression taxe douanière à l'importation ; subvention prix des carburants ; caisse nationale de retraite. |

Le tableau ci-dessus montre la diversité des filets sociaux de sécurité répartis selon une approche sectorielle : production, alimentation, santé et nutrition ; éducation, formation, emplois et les subventions diverses.

Il laisse apparaître une prédominance des interventions dans les domaines prioritaires de l'Etat, sauf dans les domaines de la formation, de l'éducation et de l'emploi où les cantines scolaires constituent le principal filet de sécurité qui contribue à l'accroissement du taux de scolarisation dans les zones défavorisées.

TABLEAU 2. : LES 5 PRINCIPAUX PROGRAMMES DE FILETS SOCIAUX

Source : SE/SDR/ BM (2009)

| <u>FILETS SOCIAUX</u> | <u>OBJECTIFS</u> | <u>GROUPE CIBLES</u> | <u>ACTEURS PRINCIPAUX</u> | <u>COÛT milliers de FCFA (2008)</u> |
|-------------------------------------|---|---|---|---|
| (1) LES TRANSFERS | <i>Garantir aux ménages chroniquement pauvres l'accessibilité aux ressources alimentaires de base une alimentation de base et de la condition sanitaire et nutritionnelle satisfaisantes.</i> | -Ménages vulnérables des zones chroniquement déficitaires --Ménages sinistrés et réfugiés -Handicapés | Etat, (MPRS), DNPGC, APSPR, Suisse, BADEA, AM, SAVE, CARE | |
| (2) TRAVAUX PUBLICS HIMO | <i>Réduire le taux de chômage des jeune suraux</i> | -Ménages ruraux des zones déficitaires en insécurité alimentaire chronique. | PSPR, DNPCCA, Suisse, PAM (TERMINE), ACH ONG | 2 431 794 |
| (3) PROGRAMMES NUTRITIONNELS | <i>Améliorer les conditions sanitaires et nutritionnelles des ménages vulnérables</i> | -Enfants de moins de 5 ans - Femmes enceintes ou allaitantes, malades souffrant du VIH /SIDA. | SPR, PAM, UNICEF ONG nationales | 13 023 841 |
| (4) CANTINES SCOLAIRES | <i>Relever le taux de scolarisation (notamment chez les filles) dans les zones chroniquement déficitaires</i> | Populations scolaires des zones défavorisées et écoles nomades. | Etat, PSPR, PAM, Suisse, ONG | 5.547.493 |
| (5) SUBVENTIONS DIVERSES | | | Etat | 11 646 117 |

TABLEAU 3. : LES 5 GRANDES CATEGORIES DE FILETS SOCIAUX

| <u>FILETS SOCIAUX</u> | <u>ACTEURS / PARTENAIRES</u> | <u>%</u> |
|-----------------------------------|------------------------------------|----------|
| TRANSFERTS (ESPECES ET ET NATURE) | Etat, PAM, ONGS Suisse, BADEA, ONG | 48% |
| SANTE NUTRITION | Etat, PAM, UNICEF, ONG | 29% |
| CANTINES SCOLAIRES | Etat, PAM, Suisse | 10% |
| SUBVENTIONS | Etat | 7% |
| HIMO | Etat, PAM, ONG, Suisse | 6% |

Source : SE/SDR/ BM (2009)

Quels sont les enseignements qu'il faut tirer de la mise en œuvre des filets sociaux² à partir des tableaux 2 et 3 ?

² Cf les deux études SE/SDR et Banque Mondiale sur les filets sociaux (décembre 2009)

1. Les filets sociaux représentent une infime proportion des dépenses de l'Etat nigérien et seulement 0,43% du PIB . En effet, si on observe les contributions des différents bailleurs en 2008 au niveau des transferts directs (en espèces ou en nature) l'Etat nigérien a contribué pour 3 998 280 F CFA contre 17 298 280 F CFA pour le PAM.
2. Il apparait clairement, à travers les différents tableaux, que les partenaires techniques et financiers financent la plus grande partie du budget des filets sociaux (environ 75%). Dans la mise en oeuvre des filets sociaux, les principaux partenaires sont le PAM, l'UNICEF et, dans une certaine mesure, la coopération suisse. Les ONG les plus actives dans le tranfert direct sont: CARE INTERNATIONAL et SAVE THE CHILDREEN.
3. Si l'on considère l'ensemble des interventions, la majorité des financements revient au tranfert direct en espèce et en nature. L'analyse des informations disponibles dans le cadre de la mise des filets sociaux laisse apparaitre deux insuffisances majeures qui constituent les leçons à tirer pour l'élaboration d'un plan d'actions futurs : le manque d'une structure de coordination pour l'ensemble de interventions et l'absence de méthodes de ciblage appropriées des groupes vulnérables bénéficiaires.

3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES FILETS DE SECURITE

3.1 Objectifs et axes stratégiques des interventions

Le cadre logique des stratégies d'intervention des programmes des filets sociaux trouvent leur fondement à travers le SDR, son Plan d'Action (2006), qui prend appui sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté dont l'objectif général est de '*réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52%, d'ici à 2015*'. Le Programme 9 de la SDR (qui est l'un 10 programmes 'structurants') porte sur la *réduction de la vulnérabilité des ménages* dans le secteur rural, en se basant sur l'observation que « *la prégnance de la pauvreté rurale justifie une action publique résolue avec l'objectif de mettre en place des «filets de sécurité» au profit des plus vulnérables* ». C'est pourquoi, le plan d'action du programme 9 prévoit trois sous-programmes avec des objectifs spécifiques :

- i. *Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles à travers la mise en place des mécanismes «d'assurance» collective face aux aléas les plus graves*'.

Le plan d'action vise à prévenir, atténuer et réduire 'la prévalence et l'impact des crises alimentaires en préservant l'accessibilité des ménages à une alimentation de base et en renforçant leurs capacités à faire faceaux risques.

- ii. *La santé-nutrition pour "l'amélioration de l'environnement sanitaire et de l'alimentation des ménages ruraux"*.
- iii. *L'augmentation des revenus des plus vulnérables, à travers un "développement des activités non agricoles pouvant permettre aux populations vulnérables d'améliorer leurs revenus et de sortir du cycle de la grande pauvreté"*. L'objectif global est de 'garantir aux populations vulnérables des revenus minima pour leur permettre d'améliorer leur accès monétaire à la nourriture.' Les actions sont conçues selon les lignes d'un 'programme social destiné à mettre en place "un filet de sécurité" vis-à-vis des plus vulnérable".

De façon plus spécifique, le plan d'action s'appuie sur un certain nombre de principes et stratégies d'interventions qui visent à :

- mieux identifier les groupes vulnérables et à améliorer les méthodes de ciblage des pauvres chroniques ;
- garantir l'accès équitable des groupes vulnérables aux services sociaux de base et à une sécurité alimentaire durable ;
- prémunir les groupes les plus vulnérables des risques naturels ;
- garantir des sources de revenus réguliers aux ménages chroniquement déficitaires, aux femmes chefs de ménage et aux migrants saisonniers ;
- renforcer et pérenniser les mécanismes de transferts directs non contributifs (transferts en espèce ou en nature) aux groupes vulnérables ;
- inscrire les stratégies et les programmes de filets sociaux dans le processus de la décentralisation.

3.1.1 Objectif Général

- Assurer une protection sociale durable aux ménages chroniquement pauvres confrontés aux risques grâce à un système de filets sociaux

3.1.2 Quelques objectifs spécifiques et axes stratégiques

- Étudier la faisabilité de mise en oeuvre des filets sociaux pertinents sous forme de transferts en espèce ou en nature conditionnels ou non ;

- Améliorer l'analyse de la désinformation des informations de base concernant la vulnérabilité des ménages nigériens et les réponses apportées par l'Etat et ses partenaires ;
- Améliorer le système d'informations pour mieux cibler les populations vulnérables, qu'elles soient chroniques ou conjoncturelles.

De ces objectifs spécifiques découlent un certain nombre d'activités à mener et des méthodes de ciblage pour couvrir les domaines de filets sociaux prioritaires :

3.1.3 Les axes stratégiques

Cinq principaux axes stratégiques ont été retenus :

- **AXE 1** : Intervention en appui au système éducatif (cantines scolaires) ;
- **AXE 2** : Intervention en appui au système sanitaire et nutritionnel à l'endroit des femmes et des enfants qui constituent des groupes à risque dans un contexte d'insécurité alimentaire chronique ;
- **AXE 3** : Intervention en Travaux de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIM0) ;
- **AXE 4** Transfert en espèces en direction des groupes vulnérables ;
- **AXE 5** : Transfert en nature (sous forme aliment/espèces) en direction des groupes vulnérables.

3.1.4 Méthodes de ciblage des groupes cibles

La revue des différentes études supervisées par le SAP permet de faire des propositions d'orientation pour les méthodes de ciblage des groupes bénéficiaires consignés à travers le tableau N°4 ci-après. Les différentes méthodes de ciblage sont à l'annexe 2 du présent rapport.

TABLEAU N°4 : TYPE DE FILETS SOCIAUX ET METHODES DE CIBLAGE DES GROUPES CIBLES

| TYPES DE FILETS SOCIAUX | GROUPES CIBLES | METHODES DE CIBLAGE APPROPRIEES | N° DE LA METHODE DE CIBLAGE |
|-------------------------------------|--|---|------------------------------------|
| Transfert en nature ou en espèce | Ménages vulnérables | Cible ménages (indice de vulnérabilité) | 1 et 5 |
| Programme sanitaire et nutritionnel | Femmes allaitantes, femmes enceintes, enfants de moins de cinq ans, handicapés | Méthodes d'identification des groupes ou catégories socioprofessionnelles vulnérables | 3 et 5 |
| Cantines scolaires | Elèves des écoles nomades et zones déficitaires | Ciblage géographique (départements, communes et villages déficitaires) | 2,4 et 5 |
| HIMO | Migrants, populations déplacées, réfugiées, ménages vulnérables | Auto-sélection, ciblage géographique (identification des zones vulnérables) | 1, 2, 3 et 5 |

Le tableau nous présente dans la première colonne les types de filets sociaux ; dans les deuxième et troisième colonnes, les différentes méthodes de ciblage proposées et les groupes cibles correspondants (à titre indicatif).

Dans la quatrième colonne, le numéro correspondant aux différentes méthodes de ciblage. A chaque méthode identifiée correspond un numéro. Le détail du contenu des méthodes de ciblage proposées dans les différentes études du SAP, se trouve à l'annexe 2 de ce rapport.

4. LES MODALITÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Au plan institutionnel, toute stratégie de mise en œuvre d'un programme de filets sociaux au Niger doit prendre en compte certaines considérations préalables, en particulier :

- la crise alimentaire et nutritionnelle de 2005, d'abord une crise institutionnelle consécutive au manque de confiance qui s'est instaurée entre les différents partenaires du Dispositif National de Gestion et de Prévention en des Crises Alimentaires ;

- la perception que les organisations internationales du système des Nations Unies, la coopération bilatérale et multilatérale ont des différentes structures techniques du Dispositif (CCA, SAP, OPVN, etc.) ;
- la nécessité de garantir l'adhésion de tous les acteurs intervenant dans la mise en oeuvre du plan d'action qui doit être élaboré en étroite collaboration avec tous les partenaires (ministères techniques, Présidence de la République, Cabinet du Premier Ministre, partenaires techniques et financiers, ONG, Société civile, etc.) ;
- la prise en compte des expériences capitalisées par les des ministères techniques dans les domaines des filets sociaux de sécurité (transferts de *cash*, travaux publics nécessitant d'une main d'œuvre massive, programmes nutritionnels, cantines scolaires, etc.) ;
- les choix de certains donateurs et ONG très orientés vers l'urgence à travers les programmes d'intervention massive des effets des crises conjoncturelles ;
- l'absence de visibilité du rôle des organisations de base et des collectivités territoriales décentralisées, il est vrai, peu perceptible par le grand public.

Ces considérations ne doivent pas perdre de vue des acquis majeurs au nombre desquels :

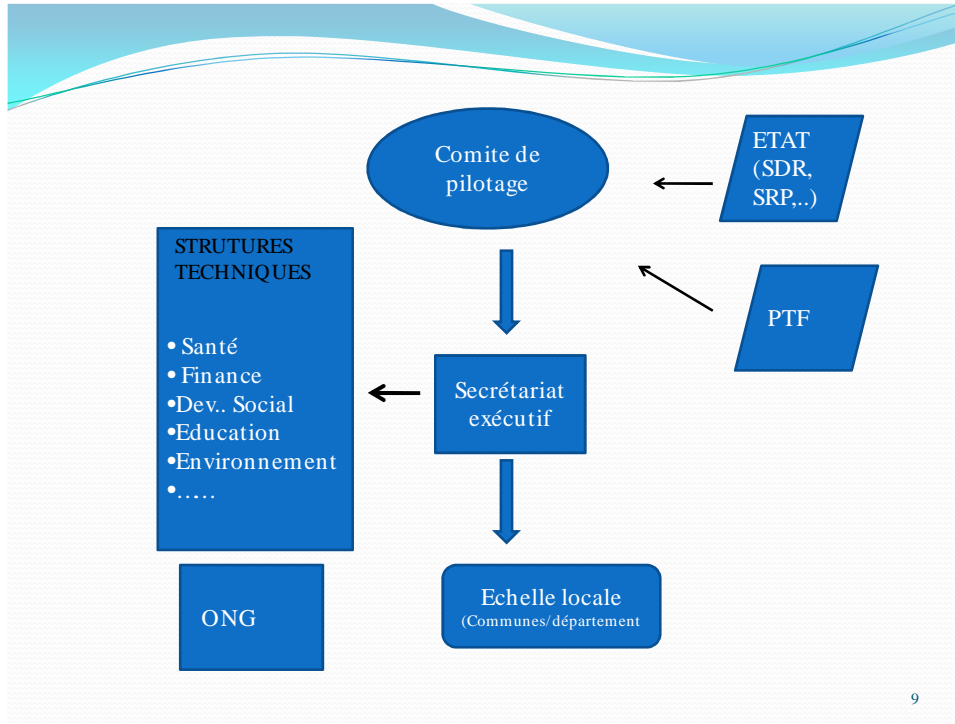
- le dispositif de gestion et de prévention des crises qui dispose d'un cadre institutionnel opérationnel en période de crise ;
- l'implication de la société civile dans la gestion de la dernière crise alimentaire et le rôle joué par la presse privée, les radios communautaires qui ont favorisé une meilleure transparence et une vulgarisation des programmes de filets sociaux de sécurité auprès des populations rurales.

4.1 Ancrage institutionnel et partenariat

Au cours d'une réunion de partage des résultats des études en cours (atelier du 19 novembre 2009), un consensus général s'est dégagé à propos de l'ancrage institutionnel, pour éviter la création d'une structure nouvelle chargée de la mise en oeuvre des programmes de filets sociaux. Les propositions vont dans le sens de la recherche d'un mécanisme de gestion synchronique de l'urgence et du structurel au sein des structures actuelles du Dispositif National de Gestion et de Prévention des Crises Alimentaires. Plus concrètement, il s'agira de créer au sein de ce Dispositif dont la Cellule Crises Alimentaires assure le Secrétariat «*un second bras*» en

collaboration avec le Secrétariat exécutif de la SDR et les ministères techniques concernés par les programmes de filets sociaux. L'option d'un comité interministériel chargé de la supervision et la coordination des programmes de filets sociaux n'a pas été retenue.

Schéma du cadre institutionnel des filets sociaux



Il s'agit d'utiliser les acquis du Dispositif actuel centré sur la gestion de l'urgence pour évoluer vers un système mixte qui prend en compte les deux aspects à la fois : l'urgence et la mise en œuvre de programmes de filets sociaux permanents de lutte contre l'insécurité alimentaire chronique.

L'expérience du passé a montré que les Comités interministériels qui nécessitent la présence effective des Secrétaires généraux des ministères (pour une représentation de haut niveau), ne sont pas opérationnels. Dans le cadre du renforcement du partenariat avec les ONG, Associations et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), il est souhaitable (1) d'impliquer les ministères techniques à toutes les initiatives et processus de suivi et évaluation sur le terrain et (2) de renforcer le rôle de la société civile à toutes les échelles d'intervention (régions, départements, communes, communautés rurales).

4.2 Le dispositif de Suivi évaluation

Une évaluation périodique des programmes est essentielle. Une telle évaluation peut indiquer ce qui fonctionne correctement ; ce qui fonctionne moins bien, et permettra une réforme et une consolidation des programmes si nécessaire. Sans un suivi et évaluation des programmes de filets sociaux, il sera très difficile d'apprécier leur efficacité et leur pertinence. Il est souhaitable de mettre en place un dispositif de suivi-évaluation participatif, avec des supports de communication.

Pour cela, il faut élaborer des indicateurs susceptibles d'identifier à partir d'enquêtes rapides, le nombre de personnes ou de ménages bénéficiaires ; l'impact réel de programmes sur les bénéficiaires ; les insuffisances et lacunes préjudiciables à la poursuite des programmes, etc. Ce suivi-évaluation se fera en étroite collaboration avec le SE/SDR, d'une part, et les services techniques maitres d'ouvrage des programmes, d'autre part.

Dans le système d'évaluation participatif, la communauté de base doit être responsabilisée, notamment dans la collecte et l'exploitation des données sur la base d'indicateurs prenant en compte les savoirs locaux.

3. Rôle de l'Etat et ses partenaires

La mise en œuvre des actions se fera à travers une approche participative impliquant tous les acteurs. En ce qui concerne le rôle de l'Etat, le plan d'action prendra en compte les programmes antérieurs et en cours, et qui disposent déjà des structures appropriées et des compétences nécessaires à leur mise en œuvre.

Il s'agit, à ce niveau, de capitaliser les expériences déjà acquises tant de point de vue de la gestion de ressources que de l'identification des groupes cibles. C'est pourquoi, la mise en œuvre et l'exécution technique seront assurées par les structures officielles compétentes, c'est-à-dire les ministères techniques. Il sera instauré un partenariat privilégié avec les PTF et la société civile.

Les différents partenaires en étroite collaboration avec les différents services techniques mettront en place des filets de sécurité, chacun dans son domaine de compétence (définition des orientations, suivi et évaluation). La mise en œuvre opérationnelle peut se faire dans un cadre de faire faire ou de contrat de prestation.

4.4 Rôles des structures régionales et locales

A l'échelle régionale et sous-régionale, la mise en œuvre de nouveaux programmes se fera dans le cadre du processus de décentralisation afin de mieux responsabiliser tous les acteurs impliqués (autorités administratives et coutumières, services techniques décentralisés, acteurs de la société civile, bénéficiaires).

Les bénéficiaires seront responsabilisés dans la collecte des informations de base et l'exécution de l'auto ciblage. Les données collectées sont traitées par les comités départementaux et régionaux avant d'être centralisées et capitalisées par chaque ministère technique concerné par son domaine de compétences, puis transmises à la cellule mise en place à cet effet au sein du DNP-GCA pour programmation des financements et approbation du Cercle Restreint de Concertation.

CADRE LOGIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES FILETS SOCIAUX DE SECURITE

OBJECTIF GENERAL : *réduire l'incidence de la pauvreté chronique et la vulnérabilité des ménages par la mise en place des filets sociaux de sécurité au profit des groupes plus vulnérables.*

| AXES STRATEGIQUES | ACTION A MENER | /BENEFICIAIRES | NOMBRES | BESOIN ANNUEL |
|--|--|--|----------|---------------|
| <p><u>Axe stratégique N°1: (AS1) :</u> (LES TRANSFERT DIRECTS)</p> <p>Objectifs spécifiques (OS1) Atténuer et réduire l'impact des crises alimentaires en favorisant l'accessibilité des ménages vulnérable à une alimentation de base et en renforçant leurs capacités à faire face aux risques</p> | <p>-Ciblage Enquête rapide d'identification des groupes cibles -Renforcement de la capacité des structures d'appui - Appui conseil aux producteurs</p> <p>-Assistance de subsistance - appui aux cultures pluviales et en produits maraichers (semence et d'engrais) • -Distribution gratuite ciblée Achat et mise à disposition</p> <p>-Achat et mise à disposition d'engrais</p> <p>- Appui en alimentation bétail</p> <p>Appui en intrant zootechniques</p> | -chefs de Ménages pauvres ciblés | 500 000 | |
| | | Personnes handicapées | 10 000 | |
| | | Femmes allaitantes ou enceintes | 100 000 | |
| | | Refugiés populations déplacées | 20 000 | |
| | | Travailleurs précaires ruraux | 5000 | |
| | | Talibés et personnes âgées | 10 0000 | |
| | | Ménages sinistrés (inondation, incendies) | 30 0 000 | |
| | | Ménages victimes de conflits intercommunautaires | | |
| | | | | |
| <p><u>Axe stratégique N°2: (AS2)</u> (SANTE ET NUTRITION)</p> <p>Améliorer les conditions sanitaires et nutritionnelles nutritionnel des ménages vulnérables.</p> | <p>-Ciblage Enquête rapide d'identification des groupe cibles -Enquête anthropométriques -Appui AGR : -Achat et distribution Compléments alimentaires pour enfants malnutris - Achat et distribution Compléments alimentaires pour femmes allaitantes - Achat et distribution d'intrants thérapeutiques - Achats de vaccins et consommables</p> <p>Appui à la santé de base</p> <p>Prise en charge et gratuité des soins</p> | Ménages pauvres ciblés | 500 000 | |
| | | Femmes allaitantes ou enceintes | 20 0000 | |
| | | Femmes enceintes | 200 000 | |
| | | Enfants malnutris | | |
| | | Femmes chef de ménages en situation précaires | 300 000 | |
| | | | | |

| | | | | |
|--|--|--|----------|--|
| <p><u>Axe stratégique N°3 : (AS3)</u></p> <p>(LES CANTINES SCOLAIRES)</p> <p>Relever le taux de scolarisation dans les zones chroniquement déficitaires</p> | <p><i>Ciblage : enquête rapide d'identification des Zone ou ménages bénéficiaires</i></p> <p>-rations alimentaires -bon alimentation Appui à la scolarisation des filles -Achats de kits scolaires</p> <p>-Pensions scolaires - bon d'alimentation</p> | -Ecoles des zones chroniquement déficitaires ciblées | 500 00 | |
| | | -Elèves des Ménages pauvres ciblés | 300 000 | |
| | | -Elèves des centres de formation processionnels | 300 000 | |
| | | -Elèves filles de ménages en situation précaires | 300 00 | |
| <p><u>Axe stratégique N°4 : (AS1)</u></p> <p>(HIMO)</p> <p>Réduire le taux de chômage des jeunes ruraux en leur garantissant un emploi salarial</p> | <p><i>-Enquête rapide d'identification des groupes cibles</i></p> <p>-Activités : CRS/DRS (FFW/CFW) - Diverses activités Cash for work (routes et pistes rurales, bandes pare feu</p> | -Ménages pauvres ciblés | 300 °000 | |
| | | -Jeunes chômeurs ruraux | 20 000 | |
| | | populations déplacées | 10 000 | |
| | | -Refugiés | 5000 | |
| | | Afflux de migrants saisonniers | 10 000 | |
| | | | | |

FILETS SOCIAUX DE SECURITE : PLAN TRIENNAL D'OPERATION 2010 – 2012

| MISE EN ŒUVRE | | | | | | | | | | | | | MAITRISE D'ŒUVRES /PARTENARIAT | | | COUTS | | | | | | | | |
|---------------|--|--|---------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------------------------------|------|--------------|-------------|--------|--------------------------|-------------------|--------|-------------|--|--|--|
| N° | Activités majeures | Indicateurs de vérification | Période d'exécution | | | | | | | | | | | | Minist Tech- | Partenaires | | | Autres Ressources | | Coûts total | | | |
| | | | A1T1 | A1T2 | A1T3 | A1T4 | A2T1 | A2T2 | A2T3 | A2T4 | A3T1 | A3T2 | A3T3 | A3T4 | | Institution | taches | Coûts1 | Coût2 | Coût 3 | | | | |
| AS 1. | 1. ciblage (Zones/groupes/ménages) 2. Transferts directs (espèces/nature) 3. Suivi évaluation des activités. 4. Stratégies de communication | Réduction % de populations pauvres | | | | | | | | | | | | | | | | MDA MRA | PAM ONG | | | | | |
| AS 2. | 1. Ciblage (Zones/groupes/ménages) 2. Transferts directs (espèces/nature) 3. Programmes santé/nutrition 4. Stratégies de communication | Réduction % de femmes et enfants malnutris | | | | | | | | | | | | | | | | MSP | UNICEF ONG | | | | | |
| AS 3. | 1. Ciblage (Zones/groupes/ménages) 2. Cantines scolaires) 3. Suivi évaluation participatif 4. Stratégies de communication | Augmentation taux de scolarisation | | | | | | | | | | | | | | | | MEN | ONG PAM | | | | | |
| AS 4. | 1. Ciblage (Zones/groupes/ménages) 2. Transferts directs (espèces/nature) 3. HIMO 4. Suivi évaluation participatif Stratégies de communication | % des pauvres ménages pauvres chroniques | | | | | | | | | | | | | | | | Env Dev com Equipe | ONG PAM | | | | | |

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La mise en place d'un programme cohérent de filets sociaux est devenue une nécessité impérieuse. Les différentes opérations menées par le gouvernement et ses partenaires au développement à travers le DNGPCA et le Programme spécial du Président de la République ne suffisent pas pour atténuer les effets de l'insécurité alimentaire chronique.

Cinq axes stratégiques ont été identifiés. Il s'agit des interventions dans le domaine de la protection sociale visant à protéger les ménages les plus vulnérables. Ce texte a essayé d'identifier les domaines d'intervention et de définir une stratégie permettant d'accroître l'accès de ces groupes aux ressources de base toute l'année et non de manière épisodique. Un cadre institutionnel est proposé. Des propositions sont faites pour une meilleure identification des groupes cibles.

Les objectifs et le cadre de concertation étant définis; il convient de définir la nature des moyens permettant «*d'autonomiser*» la gestion synchronique du structurel et du conjoncturel au sein du Dispositif National de Gestion et de Prévention des Crises Alimentaires qui, par le passé et en dépit d'un certain nombre de difficultés inhérentes à toute institution, a montré sa capacité à fédérer les actions de différents partenaires intervenant dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Ce rapport a essayé de dégager les orientations stratégiques nécessaires pour la mise en oeuvre des activités futures. La durée exceptionnellement courte du calendrier d'exécution de cette ébauche de plan d'action n'a pas permis d'aborder certains aspects comme :

- la stratégie de communication en cours d'élaboration (qui sera intégrée ultérieurement) ;
- le coût et le financement du plan d'action qui doivent résulter d'une initiative globale et participative intégrant l'apport des différents acteurs. ;
- l'élaboration des indicateurs de suivi- évaluation.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Pour atteindre les différents objectifs, certaines mesures d'accompagnement supporter et même soutenir la mise en œuvre des programmes de filets sociaux. Ces mesures sont formulées sous forme de recommandations. Il s'agit de :

- parachever et de faire adopter le plan d'action des filets sociaux par les pouvoirs publics ;
- élaborer des indicateurs de suivi-évaluation des programmes de filets sociaux ;
- organiser, chaque année, une revue des dépenses (publiques et privées) sur les programmes de filets sociaux ;
- impliquer la société civile et les médias publics et privés afin de garantir une meilleure visibilité des programmes des filets sociaux ;
- faire un plaidoyer auprès des bailleurs de fonds afin d'orienter leurs financements plus vers la durabilité que le conjoncturel ;
- utiliser des méthodes de ciblage qui prennent en compte les différentes échelles d'analyse des phénomènes de vulnérabilité et de pauvreté chronique : échelles géographique, communautaire, ménage et catégorielle)
- élaborer des indicateurs de suivi-évaluation qui prennent en compte les savoirs locaux.

BIBLIOGRAPHIE

- Banque Mondiale (2009a), Niger : Sécurité alimentaire et filets sociaux, Rapport. 18/2/2009
- Banque Mondiale (2009b), Niger : Second Public Expenditure Management and Financial Accountability Review (PEMFAR), octobre, 2009, Rapport N° 50815-NE
- Cabinet du Premier Ministre, DNGPCA ; Analyse rétrospective des crises alimentaires et des réponses apportées, Niamey, 2003
- Cabinet du Premier Ministre, DNGPCA ; Etude de faisabilité et propositions pour la mise en oeuvre d'un projet de filet social de sécurité par transfert direct en espèce au Niger, Niamey, décembre 2009
- Cabinet du Premier Ministre, DNGPCA : Insécurité alimentaire chronique, transitoire et ciblage au Niger, Niamey, décembre 2009
- Cabinet du Premier Ministre, DNGPCA : Analyse de la vulnérabilité conjoncturelle et de la vulnérabilité chronique pour la mise en œuvre de programmes de filets sociaux au Niger
- INS/SAP : Enquête conjointe sur la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire, janvier 2008
- INS/SAP//FAO : Suivi conjoint de la situation alimentaire et nutritionnelle dans les sites sentinelles vulnérables, avril 2009
- IIED/ MARP Niger : Aperçu sur la pauvreté chronique au Niger ; Perceptions, stratégies et questions émergentes, Niamey ; avril, 2005
- Ministère de l'Aménagement du territoire et du Développement communautaire : Programme spécial du Président de la République, bilan 2001-2008
- Ministère de l'Elevage et des Industries animales, Direction du développement pastoral, Plan de campagne pastorale 2009, avril 2009
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la désertification, Direction de l'environnement et des eaux et forêts, Programme spécial du Président de la République, volet restauration de l'environnement, Cellule de coordination Nationale
- Ministère de la Population et des Réformes sociales : Bilan des activités réalisées 1999/2008, Niamey, mai 2009

- Ministère de la Santé publique : Contribution sectorielle à l'élaboration du rapport de suivi de la mise en œuvre de la SDRP 2008 –2012- Année 2008, Groupe Santé VIH/SIDA et Nutrition, Avril 2009
- Ministère du Développement agricole : Bilan d'activités du sous/programme PAM de 1999 à 2008
- PAM (2008) : Amélioration de l'état nutritionnel des populations vulnérables au Niger et renforcement de leurs moyens de subsistance, Niger 10611.0
- Présidence de la République (2008), Programme spécial du Président de la République, chirurgie foraine 2004-2008
- Programme Alimentaire Mondial : Deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, Rome, 27-30 Octobre 2008, programme de pays Niger 10614.0 (2009–2013), point 7 de son ordre du jour
- SDR/Banque Mondiale : Les filets de sécurité sociale au Niger, Niamey décembre 2006
- SDR (2006), Secrétariat exécutif : Stratégie de Développement Rural : Plan d'action : le secteur rural, principal moteur de la croissance économique, novembre 2006, 159 pages
- SDRP (2007), Cabinet du Premier Ministre, Stratégie de Développement Accélérée et de Réduction de la Pauvreté, 2008-12. Aout 2007
- SDR/Banque Mondiale : Etude sur l'elaboration d'une proposition de plan d'action de filets sociaux pour le Niger : collecte des données de filets de securite existants, rapport final, novembre 2009

ANNEXES

ANNEXE1

FILETS SOCIAUX EXISTENTS DANS LES SECTEURS ÉTATIQUES ET NON ÉTATIQUES

I. DANS LE SECTEUR ETATIQUE

| <u>STRUCTURES</u> | <u>TYPES D'INTERVENTION</u> | <u>COÛT</u> |
|--|--|---------------------|
| CABINET DU PREMIER MINISTRE DNP GCA / CCA | Projet d'atténuation (Ressources mobilisées de 2001 à 2009) | 45 311 053 660 FCFA |
| CCA | Ressources mobilisées de 2001 à 2007 | 22.626.400.749 FCFA |
| SAP | Programme d'urgence en 2007 | 1 897 234 738 FCFA |
| Ministère du Commerce et de la Normalisation. | vente de céréale à prix modéré (PSPR) 2001 à 2008 | 11 675 649 875 FCFA |
| | Reconstruction Stocks de réserve OPVN en 2006 PSPR | 5 000 000 000 FCFA |
| | Reconstitution du stock national de réserves OPVN en 2007 (PSPR) | 3 750 000 000 FCFA |
| | Reconstitution du stock national de réserves OPVN en 2008 | 1 184 000 000 FCFA |

| | | |
|---|---|--|
| | (PSPR) | |
| Ministère du Développement Agricole | Renforcement des capacités des structures d'appui (PSPR) de 2001 à 2008 | 1 milliard FCFA |
| | Renforcement des capacités des structures d'appui (PSPR) de 2001 à 2008 | 1 milliard FCFA |
| | Appui conseil aux producteurs (PSPR) de 2001 à 2008 | 500 000 000 FCFA |
| | | |
| | Achat et mise à disposition d'engrais (PSPR) de 2001 à 2008 | 10 milliards FCFA. |
| | Renforcement des stocks d'intrants (PSPR) de 2001 à 2008 | 3Milliards |
| Ministère de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification | Restauration de l'environnement Cash for Work (PSPR) | 128 000 000 FCFA |
| | Bands pare-feux, Cash for Work (PSPR) | 210 244 972 FCFA |
| | fixation des dunes Cash for Work (PSPR) | 245 657 000 FCFA |
| | Lutte contre le feu de brousse Cash for Work PSPR) en 2007 | 22 499 313 FCFA |
| | Cash for Work 2002 à 2008 | 2 145 415 010 FCFA |
| Ministère de l'Hydraulique | 49 minis barrages Cash for Work | 11 676 122 707 FCFA |
| | 64 seuils d'épandage Cash for Work | |
| | 20 Amena Hydro Agricoles Cash for Work | |
| Ministère de la Santé Publique | consultations chirurgicales et des actes chirurgicaux gratuitement réalisés (PSPR) | 513 919 230 FCFA |
| | Vaccins et consommables PEV en 2005 (PSPR) | 447 631 021 FCFA |
| | Appui à la lutte contre le paludisme de 2005 à 2008 (PSPR) | 248 271 217 FCFA |
| | Appui à la Lutte contre l'Onchoc en 2007 (PSPR) | 12 325 130 FCFA |
| | Appui à la santé de base en 2007 | 769 521 907 FCFA |
| | Appui à la santé de base (Ressources PSPR) en 2009 | 229 266 488 FCFA |
| | Vaccins et consommables PEV en 2006 (PSPR) | 429 809 642 FCFA |
| | Appui à la santé de base en 2008 | 446 690 383 FCFA |
| | Appui à la santé de base (Ressources PSPR) en 2008 | 487 376 308 FCFA |
| | Vaccins et consommables PEV en 2007 (PSPR) | 300 000 000 FCFA |
| | Réactifs et Consommables de Labo en 2007 (PSPR) | 23 669 994 FCFA |
| | Prise en charge des gratuits des soins | 3 711 126 028 FCFA |
| | Ministère de l'Intérieur, de la sécurité Publique et de la Décentralisation | ONG CADEV Assistance de subsistance |
| Ministère de l'Education Nationale | Pensions Cantines scolaires 2007 | 600 000 000 FCFA |
| | Pensions Cantines scolaires 2008 | 721 570 000 FCFA |
| | Cantines scolaires (PSPR) 2008 | 258 659 000 FCFA |
| | Pensions Cantines scolaires 2009 | 794 835 000 FCFA |
| | Appui à la scolarisation des filles en 2008 | 247 230 847 |
| | Cantines scolaires (PSPR) 2009 | 153 811 077 FCFA |
| Ministère de l'Aménagement du territoire et du Développement Communautaire | Cash for Work (PSPR) | Le budget est reparti dans les travaux des autres Ministères |
| Ministère de l'Economie et des Finances | Actions sociales en 2007 | 32 358 441 FCFA |
| | Droits supportés sur les céréales en 2005 | 92 422 889 FCFA |
| Ministère de l'Elevage et des Industries Animales | vente à prix modéré d'intrants zootechniques (son de blé et graines de coton) en 2003 | 405 514 250 FCF |
| Ministère de la Population et des Reformes sociales | Appui en nature mobilisés et distribués | |
| | Vivres (riz, Mil, maïs, sorgho, haricot, farine de blé, pattes alimentaires, lentilles, sel, sucre, thé 1999/2008 | 677,559 tonnes |
| | Animaux de boucherie (bœuf, mouton | 90 têtes |

| | | |
|--|---|---------------------|
| | Vêtement (friperies et couverture) | 163 Balles |
| | Kits scolaires | 13 cartons+107kits |
| | Jouets | 281 cartons |
| | moustiquaires | 170 Unités |
| | Savons et fourniture ciblé | 42 cartons |
| | Matériel de santé | 3 cartons |
| | Nattes en plastique | 50 Unités |
| Ministère de la Promo de la Femme et de la Protection de l'Enfant | Action en faveur des personnes vulnérables de 2007 à2009 | 340 500 000 FCFA |
| | crédits en numéraire | 1,87 Milliard |
| | crédits vaches laitières 2005 | 25 586 000 FCFA |
| | Autonomisation de la femme rurale et de jeune fille de 2001 à 2008 | 2 550 145 057 FCFA |
| | Soutien aux personnes handicapées | 38 474 363 FCFA |
| | des moulins, des décortiqueuses, des presses à huile de 2001 à 2008 | 142 000 000 FCFA |
| Ministère des mines et de l'énergie | Accès à l'électricité de 283 centres ruraux en 2007 | 11 165 918 243 FCFA |

2 LES STRUCTURES NON ETATIQUES

| STRUCTURES | TYPES D'INTERVENTION | COÛT |
|---|--|---------------------------------|
| PAM | ND | ND |
| UNICEF | ND | ND |
| PNUD | ND | ND |
| FAO | Fonds mobilisés par la FAO de 2005 à2009 | 9 249 056 (USD) |
| UNFPA | ND | ND |
| CARE International | Cash transfert | |
| Save the Children | transferts d'argent Iliquide | 300 000 000 FCFA de 2008 à 2009 |
| consortium de 5 ONG (CARE Internationale, CONCERN WORLD WIDE, Action Contre la Faim, JEMED, MASNAT) | Cash transfert | 2 900 000 Livres Sterling. |
| ONG (PROTECSO) | ND | ND |
| CADEV | Assistance de subsistance | 59 547 771 FCFA |
| ONG Thiébon | Distribution gratuite de vivres | 5 000 000 FCFA |
| Oxfam Novib | ND | ND |
| CRS | ND | ND |
| Croix rouge Irlandaise | ND | ND |

ANNEXE 2 :
METHODES DE CIBLAGE

• **CIBLAGE ECHELLE MENAGES (1)**

| CLASSE DE VULNERABILITE | Indicateurs et seuils² |
|--|--|
| <i>(1) EXTREMEMENT VULNERABLE (EV)</i> | <i>Capital foncier < 1ha Capital bétail = 0 Niveau d'insécurité alimentaire ≥ 11 mois</i> |
| <i>(2) TRES VULNERABLE (TV)</i> | <i>Capital foncier: 1-4 ha Capital bétail: 1-4 ovins ou 1-5 caprins Niveau d'insécurité alimentaire: 7 - 10 mois</i> |
| <i>(3) MOYENNEMENT VULNERABLE (MV)</i> | <i>Capital foncier: 5-9 ha Capital bétail: 1-3 bovins ou 5-14 ovins ou ≥ 6 caprins Niveau d'insécurité alimentaire: 1 - 6 mois</i> |
| <i>(4) PEU VULNERABLE (PV)</i> | <i>Capital foncier ≥ 10 ha Capital bétail: ≥ 1 chameau ou ≥ 1 cheval ou ≥ 4 bovins ou ≥ 15 ovins et/ou caprins Niveau d'insécurité alimentaire < 1 mois</i> |

CIBLAGE ECHELLE DEPARTEMENT (2)

I. **Identification des zones d'intervention (départements)** sur la base des résultats de l'enquête sur la vulnérabilité : les zones à retenir sont :

- les Départements affectés par l'insécurité alimentaire sévère (proportion des ménages en insécurité alimentaire sévère sup ou égal 10%) ;
- les départements affectés par l'insécurité alimentaire modérée, avec une proportion de ménages en insécurité alimentaire modérée, supérieure ou égale à 25% ;
- les départements agricoles dont la proportion de village déficitaires à plus de 50% est supérieure ou égale à 30%.

•

IDENTIFICATION DES GROUPES VULNERABLES (3)

6 catégories de 'groupes vulnérables' identifiées déjà dans le programme complète de sécurité alimentaire (pcsa)

Premiers groupes

1. les petits agriculteurs possédant de petites exploitations ;
2. les petits éleveurs disposant de peu d'animaux
3. les agro-pasteurs en voie de sédentarisation n'ayant ni suffisamment de produits animaux à vendre, insuffisamment de terres propices à l'agriculture
4. les femmes enceintes ou allaitantes
5. les ménages de grandes famille
6. les femmes chefs d'exploitation dont le cumul des tâches ménagères, ne permet pas de dégager du temps pour s'adonner aux activités productrices

Plus les catégories suivantes

7. les enfants 0-59 mois, principalement au moment de sevrage
8. les personnes âgées dont la vulnérabilité s'accroît avec leur niveau de pauvreté et dépend de leur niveau d'intégration dans les réseaux sociaux et familiaux

CIBLAGE GEOGRAPHIQUE (4)

Sur la base de l'analyse des résultats de l'enquête de vulnérabilité réalisée par le SAP, les départements en insécurité alimentaire sont ciblés. Il s'agit des départements suivants :

- Les départements affectés par l'insécurité alimentaire sévère (proportion des ménages en insécurité alimentaire sévère supérieure ou égale à 10%) ;

Et les départements affectés par l'insécurité alimentaire modérée avec une proportion de ménages en insécurité alimentaire modérée supérieure ou égale à 25%.

- ***Identification des villages vulnérables***

Sous encadrement du SAP et en concertation avec les conseils communaux, la liste des villages vulnérables sera dressée par département. Les villages d'intervention seront les villages dont le déficit céréalier est supérieur ou égal à 50%. Cette démarche sera participative.

CIBLAGE COMMUNAUTAIRE ET APPLICATION DU PROXY-MEANS TESTING (PMT)(5)

Au sein de chaque village identifié, la population dresse la liste des pauvres en se basant sur des critères établis par la population (ciblage communautaire). Pour des raisons de simplicité et de comparabilité, trois indicateurs sont proposés comme dans le cadre de l'approche FIDA du ciblage : le capital foncier, le capital bétail, le niveau d'insécurité alimentaire (nombre de mois de soudure, autrement dit pendant lesquels le ménage n'arrive pas à couvrir leurs besoins alimentaires).

Sur cette liste établie par la population, on fait recours au ciblage à l'aide d'un « *score de ciblage* », plus connu sous sa terminologie anglaise de *proxy-means testing* (PMT).

Le principe de ce type de ciblage est d'élaborer un score en sommant et pondérant un nombre restreint de variables qui doivent répondre à trois critères principaux :

- Être très corrélés au niveau de pauvreté des ménages ou des individus
- Être facilement mesurables ou observables
- Être difficilement manipulables par les ménages ou les individus.

Le nombre de variables doit rester limité pour que le ciblage par un score garde un avantage comparatif en termes de coût de collecte et pour que le processus d'attribution du programme demeure relativement transparent.

ANNEXES 3 .

TERMES DE REFERENCES

Proposition de plan d'action de filets sociaux pour l Niger

1. Contexte/justification

Le Niger a adopté en janvier 2002 une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), révisée en 2007 en Stratégie de Développement accéléré et Réduction de la Pauvreté (SDRP 2008-2012). Dans cette stratégie, la vulnérabilité est considérée comme le risque potentiel pour les individus de se trouver en situation de pauvreté (ou de s'y enfoncer plus encore à l'avenir), de connaître un épisode d'insécurité alimentaire ou d'être victime de la maladie. Cette définition implique la classification des individus sur la base d'un seuil de risque de devenir pauvre ou de connaître un épisode d'insécurité alimentaire. La vulnérabilité est cependant difficile à mesurer, car c'est un concept tellement dynamique qu'une seule observation ponctuelle n'appréhende pas suffisamment le risque. La recherche d'une bonne identification des populations vulnérables s'avère néanmoins nécessaire.

Plus spécifiquement, la SDRP assigne au secteur rural une place centrale et un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique du pays. Dans ce contexte, il était apparu indispensable de préciser la SRP par une Stratégie de Développement Rural (SDR) qui constitue dorénavant le cadre stratégique, opérationnel et budgétaire unique pour l'intervention publique dans le secteur rural.

La SDR a été adoptée en novembre 2003. L'objectif de la SDR est de « réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural de 66 à 52% à l'horizon 2015 ».

Le plan d'action a été adopté par le Gouvernement par Décret 2006-291/PRN MHELCD du 05 octobre 2006. Le plan d'action de la SDR comporte 23 programmes et sous programmes. Pour piloter la SDR, le gouvernement a mis en place un dispositif institutionnel spécifique de pilotage composé d'un comité Interministériel de Pilotage (CIP-SDR), un cadre de concertation Etat/PTF au niveau stratégique et au niveau des programmes, et un cadre opérationnel de mise en œuvre composé de maîtres d'ouvrage de programme et de maîtres d'œuvre des objectifs spécifiques

Tous les programmes de la SDR prévoient des actions de sécurité alimentaire et/ou de « filets de sécurité », parce que la prégnance de la pauvreté rurale justifie une action publique résolue

avec l'objectif de mettre en place ces « filets de sécurité » au profit des plus vulnérables. Plus spécifiquement, le programme 9 de la SDR : « Réduction de la vulnérabilité des ménages » traite de ces aspects, notamment au niveau des sous programmes 9-1 « *Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles* » et sous programme 9-3 « *Augmentation des revenus des plus vulnérables* ».

Les activités agro-sylvo-pastorales ne procurent pas à tous les ruraux des revenus substantiels et stables. L'objectif est donc de développer d'autres formes d'activités à même de permettre aux populations pauvres d'améliorer leurs revenus et de sortir du cycle de la grande pauvreté. Les filets sociaux (voir encadré 1) sous forme de transferts semblent notamment constituer un candidat de choix qui mérite l'attention de ce travail.

En outre, la saisonnalité et les risques de l'activité agricole et le caractère aléatoire de la production agro-sylvo-pastorale justifient l'appui qui sera apporté aux stratégies des ménages ruraux d'accès à des revenus non agricoles, plus stables, qui contribuent à l'accroissement de leurs revenus et à limiter l'impact de crises cycliques sur la population et l'économie. En complément, la réalisation d'activités à haute intensité de main d'œuvre sera favorisée dans le cadre des investissements publics, pour créer une offre d'activités rémunérées pour les ruraux. Aussi, le développement de l'offre de services de santé, d'éducation ou d'autres services sociaux ne sont pas traités en tant que tel par la SDR.

C'est leur revue pour la formulation de propositions viables pour l'Etat qui fera l'objet de la présente étude. Les actions développées par les ministères en charge de la santé, de l'éducation, de la population et des réformes sociales seront par exemple au centre de ce travail. C'est en partenariat étroit avec ces différents ministères techniques, mais aussi avec la société civile, les ONG, les partenaires au développement qui s'intéressent aussi bien aux aspects conjoncturels que structurels que cette analyse sera menée.

Les mécanismes de prévention et de réponse aux crises alimentaires tels que mis en œuvre actuellement par le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires constituent à la fois une partie et une étape dans la mise en place d'un programme de filets sociaux de sécurité au Niger.

Ce travail s'inscrit dans le cadre des activités du volet assistance techniques du projet de la Banque Mondiale, de soutien à la réponse à la situation alimentaire de 2008-2009. Il fait suite

notamment aux discussions menées sur l'opportunité de faire le point sur les filets sociaux effectifs au Niger et de voir quelles perspectives donner à ces instruments pour aider les ménages. L'étude « Niger : sécurité alimentaire et filets sociaux » publiée en février 2009 donne de nombreuses pistes mais différents travaux ont été envisagés avec les partenaires.

Le Secrétariat exécutif de la SDR s'occupera donc, comme il l'a démontré auparavant avec excellence, de coordonner les informations éparses et de donner les directions analytiques pour un travail qui servira de socle à la réflexion sur l'enclenchement d'une telle politique.

2. Objectifs de l'étude

L'objectif général de l'étude est de proposer un plan d'action de filets sociaux visant la protection des pauvres et des groupes vulnérables (y compris les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes chefs de ménage, les enfants etc.).

Plus spécifiquement, le consultant a pour tâches de :

- 1) Proposer une note d'évaluation du système des programmes de filets sociaux actuels ;
- 2) Faire un rapport de synthèse des données collectées par le consultant junior ;
- 3) Faire des suggestions stratégiques pour améliorer l'efficacité des programmes existants et de proposer des nouveaux programmes à considérer avec les analyses coûts-bénéfices et des considérations opérationnelles.
- 4) Proposer un ancrage institutionnel du plan d'action des filets sociaux une fois élaborer.
- 5) Proposer un système de suivi et d'évaluation des actions de filets sociaux.

2. Méthodologie et calendrier

Le consultant travaillera étroitement avec le consultant international sous la coordination du Secrétariat Exécutif de la SDR et du comité de suivi de l'étude mis en place. En rapport avec le consultant international, il contribuera à l'élaboration de la note méthodologique de travail pour atteindre les objectifs visés.

Le travail du consultant durera soixante jours étalés entre 31 Août et le 30 novembre 2009. Le consultant travaillera dans un premier temps avec le consultant international dans une première phase de 19 jours allant 31 Août au 18 septembre 2009 sur la revue de l'existant dans tous les ministères concernés et dans les autres institutions ayant des expériences avérées (Nations Unies : PAM, UNICEF, PNUD ; ONG : Care, Save the Children ; Société civile). Il contribuera à l'élaboration du plan d'action provisoire.

Il participera à l'atelier de lancement organisé par les structures en charge de l'étude (SDR, CCA, SAP et CIC) et assurera la poursuite du processus (proposition du plan d'action) à l'absence du consultant international.

Résultats Attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- 1) Une note d'évaluation du système des programmes de filets sociaux actuels est proposée ;
- 2) Un rapport de synthèse des données collectées par le consultant junior est produit ;
- 3) Des suggestions stratégiques pour améliorer l'efficacité des programmes existants sont faites et de nouveaux programmes à considérer avec les analyses coûts-bénéfices et des considérations opérationnelles sont proposés.
- 4) Un ancrage institutionnel du plan d'action des filets sociaux est proposé ;
- 5) Un système de suivi et d'évaluation des actions de filets sociaux est proposé ;
- 6) Le rapport final de l'étude est produit.

3. Responsabilités et frais du consultant international

Le consultant national senior sera recruté pour **une durée de 50 jours** pour un honoraire total de 7 000 000 FCFA en raison 140 000 FCFA /HJ soit (50 x 140 000 FCFA) et aura pour tâches en collaboration avec le consultant international de :

a) Evaluation du système de programmes de filets sociaux actuels

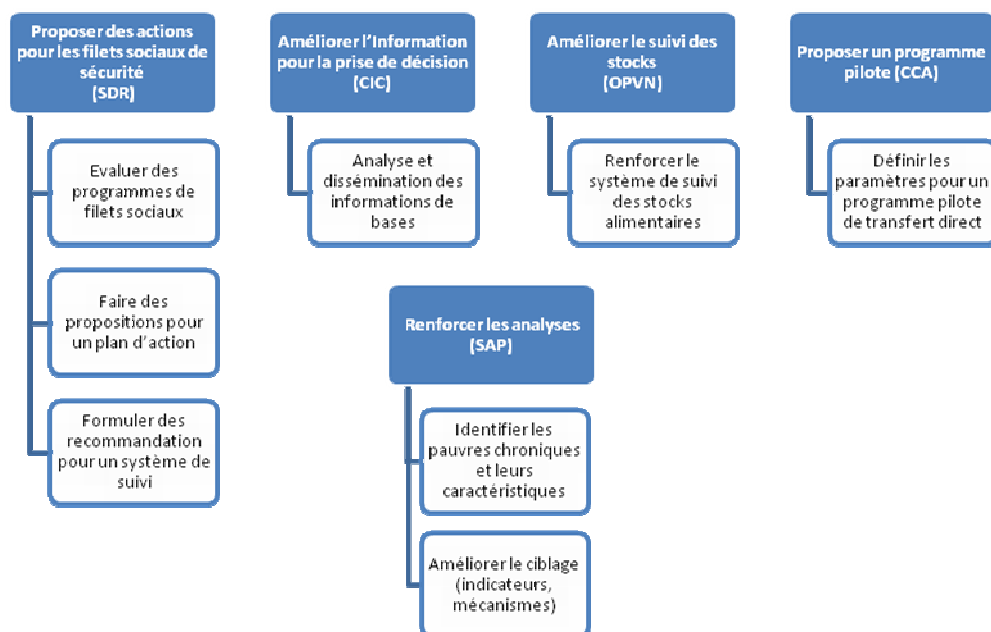
- Préparer une liste complète de tous les programmes (les plus importants en termes de couverture et de coût).
- Passer en revue la littérature sur les évaluations déjà réalisées des programmes (évaluations qualitative et quantitative).
- Utiliser les données auprès des ménages (qui contiennent des informations sur la participation au programme) pour évaluer si les programmes ont été au bénéfice des pauvres chroniques ou temporaires, ou aux non pauvres.
- Tirer des conclusions en termes des besoins pour les pauvres chroniques.

b) Développement d'un système de suivi des programmes

- Définir les programmes à suivre,
- Définir les critères de suivi et les indicateurs de suivi,
- Définir les méthodes de collecte et d'analyse des indicateurs,
- Définir la forme des rapports de synthèse.

NB : le consultant doit confirmer immédiatement son acceptation et sa disponibilité pour le travail une fois les présents TDR reçus.

CADRE DES ACTIVITES



Source : Comite de pilotage, Juin 2009